

REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2022



L'an deux mille vingt-deux, le mardi quinze novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de Mme Patricia BLANC, 1^{ère} adjointe.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 novembre 2022

Présents :

Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Christophe SARRE – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Jean-Paul LEGAL – Philippe RINGUET – Elisabeth GUEYTE – Olivier MORAND – Nathalie RODRIGUES – Rabah LOUCIF – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Amandine LOUIS – Robert FENNINGER – Martine AIME – Stéphanie HOUDAS

Absents excusés : Laurent BAUDE – Sana CHELDA-CHENET – Laurent BAUCHET – Hugo LEMAITRE

Pouvoirs :

Laurent BAUDE a donné pouvoir à Patricia BLANC

Sana CHELDA-CHENET a donné pouvoir à Rabah LOUCIF

Laurent BAUCHET a donné pouvoir à Stéphanie HOUDAS

Secrétaire de séance : Jean-Louis FERRIER

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Pouvoirs :	3
Ont voté :	
Pour	22
Contre	
Abstention	

80/22 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Madame la 1^{ère} adjointe rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il convient donc de modifier le tableau des emplois afin de prendre en compte l'évolution des missions et des responsabilités d'un emploi de la bibliothèque, de créer un emploi d'agent social dans la perspective d'un recrutement au service "petite enfance", et de supprimer 4 postes.

Il est proposé de modifier à compter du 15 novembre 2022 le tableau des emplois comme suit :

Postes supprimés					Poste créés				
Filière	Grade	Statut	Temps de travail	Nombre	Filière	Grade	Statut	Temps de travail	Nombre
/					Social	Agent social	Stagiaire, titulaire ou contractuel	60%	1

Il est proposé de modifier à compter du 1^{er} décembre 2022 le tableau des emplois comme suit :

Postes supprimés					Poste créés				
Filière	Grade	Statut	Temps de travail	Nombre	Filière	Grade	Statut	Temps de travail	Nombre
Culturelle	Adjoint du patrimoine	Stagiaire ou titulaire	50%	1	Culturelle	Adjoint du patrimoine Principal	Stagiaire ou titulaire	50%	1

					2 ^{ème} classe			
Administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Stagiaire ou titulaire	100%	2				
Sociale	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	Stagiaire ou titulaire	100%	1				
Animation	Animateur principal 1 ^{ère} classe	Stagiaire ou titulaire	100%	1				

Ceci étant exposé,

Vu le Code général des collectivités Territoriales

Vu le Code général de la fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 8 novembre 2022,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la modification du tableau des emplois définie ci-dessus,
- DE PRECISER que la dépense est régulièrement inscrite au budget 2022, chapitre 012.

Fait à Semoy, le 15 novembre 2022

La présidente de séance,

Patricia BLANC

1^{ère} adjointe au Maire

Le secrétaire de séance,

Jean-Louis FERRIER

2^{ème} adjoint au Maire



Envoi et réception en préfecture le :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification